



ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE
CANTON
DE
GUERVILLE

CM N° 2012-05

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI VINGT CINQ OCTOBRE DE L'AN DEUX MIL DOUZE

Date de Convocation
17 octobre 2012

Date d'Affichage
5 novembre 2012

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le Jeudi VINGT CINQ OCTOBRE à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire
Etaient présents : BARRIER, BOULOT, BURST, COMPAROT, DIAS, DUIGOU, LIZERAY, MOREAU, PAYET, PLACET E, PLACET J, RIBAUT,
Formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : Mmes COCHIN, JUMELLE – Mrs LE BRIS, MATHIEU, VERNIER
Pouvoirs : Mme COCHIN à Mme DIAS, Mme JUMELLE à Mme PLACET E., Mr LEBRIS à Mr MOREAU, Mr MATHIEU à Mr BOULLAND, Mr VERNIER à Mr BARRIER
Absents : Mr MENARD
Secrétaire de séance : Mme PLACET Evelyne

L'Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2012,
2. Décisions de Monsieur le Maire n° : 2012-10-001 portant Avenant n° 1 - lot n° 2 - « Menuiseries intérieures et extérieures » Travaux d'aménagement Rez-de-Jardin - ALSH « les Juliennes » Section Ados/Préados ; 2012-10-002 portant Maitrise d'œuvre « Travaux d'aménagement Paysager & Voirie aux abords de la Salle des Fêtes de Guerville »,
3. Décision Modificative Budgétaire n° 2012-INV-003,
4. Décision Modificative Budgétaire n° 2012-FONC-002,
5. CAMY : représentativité des communes,
6. CAMY : rapport d'activité - exercice 2011,
7. Ressources Humaines : Tableau des effectifs,
8. Longueur de voirie communale,
9. Colis des aînés 2012,
10. SIVAMASA-SEY : rapport annuel activités - Exercice 2011,
11. Questions Diverses,
12. Informations.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 septembre 2012 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur l'attribution de récompenses sous forme de cartes cadeaux pour les Lauréats des Maisons Fleuries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne accord pour ce point supplémentaire.

DECISIONS DE MR LE MAIRE

DECISION DU MAIRE N° 2012-10-001 portant AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 « MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES » TRAVAUX D'AMENAGEMENT REZ-DE-JARDIN - ALSH « les Juliennes » Section Ados/Préados

MONTANT DE L'AVENANT N° 2 - LOT N°2
MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES

+ 322,75€ HT

ARTICLE 1^{er}

• **DECIDE** qu'un avenant au montant initial du MAPA est passé entre la Mairie de GUERVILLE et l'entreprise MSF tel que précisé ci-dessus, le nouveau montant total du marché s'élevant à **98.390,78** € HT, soit 117.775,36 € TTC, le nouveau montant du Lot 2 du marché s'élevant à **18.537,11** € HT soit 22.170,25 € TTC

ARTICLE 2 : Les crédits de dépenses seront prévus au budget de la commune – section d'investissement.

DECISION DU MAIRE N° 2012-10-002 portant MAITRISE D'ŒUVRE « TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER & VOIRIE AUX ABORDS DE LA SALLE DES FETES DE GUERVILLE »

ARTICLE 1^{er}

Un contrat de maîtrise d'œuvre est passé entre la Commune de Guerville et le Bureau CAIHS - 64 Chemin de la Chapelle Saint Antoine - 95300 ENNERY pour un montant de 1.726 euros hors taxes soit 2.064,30 euros TTC ce dans le cadre de la programmation de l'opération de travaux d'aménagement paysager et voirie aux abords de la Salle des Fêtes Polyvalente de Guerville – Rue de la Lombardie à Guerville.

Les phases de cette mission de maîtrise d'œuvre sont APV et CONSEIL APS.

ARTICLE 2 : Les crédits de dépenses sont prévus au budget de la commune – section d'investissement.

n° 2012-10-001 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2012-INV-003 – TRANSFERT DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT – TRANSFERT DE CREDIT

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
75	23	2315	Enfouissement des réseaux Lombardie 2011 Installations Matériel et outillage technique	- 2.100,00
76	21	2128	Salle des Fêtes de Guerville Autres agencements et aménagements de terrains	+ 2.100,00

ce afin de permettre de mandater les dépenses afférente à la réalisation de l'avant projet effectué par le cabinet CAIHS, élément indispensable pour toute demande de subvention ultérieure.

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
ONI	21	2188	Autres immobilisations corporelles Opérations Non Individualisées	- 7.000,00
84	21	21318	Autres bâtiments publics Salle de La Plagne	+ 7.000,00

ce afin de permettre la réalisation du programme portant sur la mise aux normes de la salle de La Plagne.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à décision modificative budgétaire telle qu'établie ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

n° 2012-10-002 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2012-FONCT-002 – TRANSFERT DE CREDIT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Montant €
65	658	Charges diverses de gestion courante	- 11.500,00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 11.500,00

ce afin de permettre le versement de la taxe de consommation communale finale d'électricité perçue à tort par la collectivité, suite à erreur de la trésorerie, et devant être reversée au Syndicat Intercommunal d'Electricité pour les exercices 2010 et 2011.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à décision modificative budgétaire telle qu'établie ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

n° 2012-10-003 : REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MANTES EN YVELINES – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS DE LA CAMY – ACCORD LOCAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 25 septembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines a adopté l'accord local à mettre en place après le renouvellement général des conseils municipaux, conformément à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Cet accord local modifie la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire.

Il est fondé sur la reconnaissance de la diversité du territoire communautaire composé d'un cœur urbain, d'une couronne périurbaine et d'espaces ruraux.

La nouvelle représentation des communes reflète cette diversité de façon équilibrée afin de garantir une vision partagée du territoire et la prise de décisions la plus consensuelle possible.

Elle s'organise comme suit :

➤ Nombre de conseillers à répartir : 80

Ce plafond imposé par la loi du 16 décembre 2010 tient compte de la population de la communauté et du nombre de communes membres en 2013, soit 35 et ce, en conformité avec le schéma départemental de coopération intercommunale.

- Répartition au titre de l'accord local :
 - communes de moins de 1200 habitants : 1 siège,
 - communes de 1200 à 2199 habitants : 2 sièges,
 - communes de 2200 à 4999 habitants : 3 sièges,
 - communes de 5000 à 9999 habitants : 4 sièges,
 - villes centre :
 - Mantes-la-Jolie : 17 sièges,
 - Mantes-la-Ville : 10 sièges.

A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

APRES avoir exprimé ses votes, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal émet un avis **FAVORABLE** à l'accord local tel qu'il a été adopté par le Conseil Communautaire.

n° 2012-10-004 – CAMY : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le rapport d'activités et le compte administratif 2011 de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

n° 2012-10-005 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de modifier le tableau des effectifs – Filière administrative ainsi qu'il suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pouvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Suppression Création
Attaché	A	1	1	1	0	
Rédacteur Chef	B	1	1	1	0	1 Suppression au 01.08.2012
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1	1	0	1 Création au 01.08.2012
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	0	
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	0	
Adjoint Administratif Territorial 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0	
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	C	3	3	2	1	Création : 1 TNC 17/35ème au 29.10.2012

n° 2012-10-006 –MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE - ANNEE 2012

Voies Communales	
Désignations	Mètres linéaires
Voirie CASTORS	1 480
Voirie SENNEVILLE	8 570
Voirie FRESNEL et GROS MOULU	1 910
Voirie LA PLAGNE	2 680
Voirie GUERVILLE	7 110
Voirie entre les villages (Hameaux)	10 400
Total	32 150

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de valider la longueur de voirie communales à de 32 150 mètres.

n° 2012-10-007– COLIS DES AINES DE LA COMMUNE DE GUERVILLE- ANNEE 2012 –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE qu'un contrat est passé entre la Mairie de GUERVILLE et la VALETTE Foie gras sise avenue Georges Pompidou à GOURDON (46300) pour une prestation au tarif de 20,00 euros TTC par personne (Vingt euros) franco de port.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunale d'Electricité des vallées de la Vaucouleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval – adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines - SIVAMASA- SEY.

n° 2012-10-009 – MAISONS FLEURIES 2012 – ATTRIBUTION RECOMPENSE SOUS FORME DE CARTE CADEAU

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE à 30 € le montant de la récompense établie sous forme de carte cadeau à utiliser auprès des Etablissements Truffaut, pour ce faire il sera procédé à l'achat de 51 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 30 euros et dont la facture globale sera établie par les Etablissements Truffaut et réglée sur le budget communal soit un montant total de 1.530,00 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Monsieur le Maire porte à connaissance les résultats d'analyse effectués par l'agence régionale de santé d'Ile de France en date du 28 septembre 2012 et parvenus en mairie le 12 octobre dernier. La conclusion sanitaire indique que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Contrat départemental : projets

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'effectuer une visite des lieux pouvant permettre d'envisager des projets dans le cadre d'un contrat départemental. La date est fixée au samedi 17 novembre 2012 à 10 heures en Mairie..

ALSH – Structure Ados Prédos – rez de jardin

Monsieur le Maire informe que la commission jeunesse réunie en date du 23 octobre dernier a retenu les grands principes de fonctionnement de la structure ados-prédos à l'ALSH Les Juliennes – rez de jardin. Un règlement intérieur de fonctionnement fera l'objet d'un point lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Sotrema

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau directeur a été nommé à la Sotrema : Mr Michaël Darty.

Lotissement des Groux sous la Chapelle

Monsieur le Maire informe que la rétrocession de voirie par Tepacter au bénéfice de la collectivité est actée pour l'euro symbolique et une surface de voirie portant sur 2541 m². Il souligne que les travaux de réfection voirie actuellement nécessaires (fissures) sont pris en charge par la société Tepacter.

Poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe que l'agent occupant actuellement un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet et dont les fonctions principales sont : appariteur, conducteur bus, a fait part de sa démission à compter du 1^{er} janvier 2013 pour raisons personnelles. Une offre d'emploi a donc été établie auprès de la bourse de l'emploi du centre de gestion. Des candidatures sont actuellement réceptionnées et des candidats reçus.

Logement Senneville

Monsieur le Maire porte à connaissance les candidatures des personnes souhaitant pouvoir obtenir le logement de Senneville. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de l'attribution de ce logement et désigne ainsi son attributaire.

STEP

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu, accompagné de Monsieur Duigou, à l'inauguration de la station d'épuration (step) d'Arnouville-Les-Mantes, il est à noter que les eaux une fois traitées se jettent ensuite dans le rû de Senneville.

CAC G. Brassens

Monsieur le Maire informe sur ce point. : les difficultés actuelles rencontrées par le CAC Georges Brassens qui a annoncé un déficit de 75000 euros du à la baisse de la subvention versée par la CAMY. En fait, la CAMY n'a pas baissé sa subvention mais l'a maintenu à son montant précédent, soit 50.000 euros (au lieu des 55 000 euros demandés par le CAC). Le CAC avait précédemment une subvention supplémentaire versée par la RTA d'un montant de 40.000 euros, toutefois le CAC n'ayant plus en charge la gestion de la RTA, cette subvention ne leur est plus attribuée. En outre, la commune de Mantes-La-Jolie a fortement baissé la subvention de fonctionnement qu'elle accordait jusqu'à présent au CAC ce qui explique les difficultés financières rencontrées actuellement par ce centre culturel

Proposition commerciale d'équipement éthylotests

Monsieur le Maire informe du fait qu'une société a démarché la collectivité afin d'équiper les salles des fêtes de distributeurs d'éthylotests. Considérant la législation en vigueur et l'obligation faite à tout conducteur d'être en possession de deux éthylotests par véhicule, le conseil décide de ne pas donner suite à cette offre.

Salle de La Plagne

Monsieur le Maire informe que des fuites sur la toiture de la salle de La Plagne ont été constatées et vont nécessiter travaux. Une société s'est rendue sur site afin de proposer un procédé permettant de recouvrir le toit sans manipulation des plaques fibrociment de la dite toiture. Un devis est attendu et devrait parvenir prochainement, ces travaux nécessiteront une décision budgétaire à venir.

Salle de Guerville

Monsieur le Maire informe que le cabinet d'architectes ayant mission maîtrise d'œuvre doit fournir début de semaine prochaine un estimatif financier des travaux.

QUESTIONS ORALES

Logements

Monsieur DUIGOU fait un point sur l'état des logements communaux actuels : pour ce qui concerne celui de Senneville il reste quelques travaux de peinture à finaliser ; pour ce qui concerne celui des Castors il est procédé à consultation d'entreprises de différents corps de métiers afin de permettre la remise en état de ce logement avant toute location.

Monsieur BOULOT informe que dispositions seront prises également afin de faire établir un diagnostic performance énergétique pour chaque logement concerné.

Monsieur BARRIER demande :

1- si les travaux d'isolation du logement de Senneville ont été effectués (dernier étage)

2- si des travaux d'isolation du logement des Castors sont envisagés

3- que soit envisagée la mutation des dits logements communaux en logements sociaux.

Monsieur DUIGOU répond aux interrogations de Monsieur BARRIER :

1- au titre du logement de Senneville, les travaux d'isolation ont été effectués par mise en œuvre de rouleaux d'isolant par les services techniques municipaux.

2- au titre du logement des Castors, les travaux d'isolation sont d'ores et déjà envisagés et seront effectués par les services techniques municipaux.

Monsieur le Maire répond aux interrogations de Monsieur BARRIER au titre du 3^{ème} point, des contacts vont être entrepris afin de connaître les modalités permettant le classement des logements communaux actuels en logements communaux sociaux.

Madame PAYET demande si des travaux sont envisagés pour le logement des Campanules dans sa partie arrière. Monsieur DUIGOU informe qu'une visite sur site avec une entreprise a eu lieu afin d'envisager le remplacement de la partie véranda concernée, le devis est en attente de réception.

Madame RIBAUT demande la nature des travaux prévus pour le logement de la rue de la Libération. Monsieur DUIGOU répond qu'un ensemble de travaux a été décidé (isolation, mise en place volet sur perron, vmc...), certains sont réalisés, d'autres sont en attente de devis ou de décision.

Accessibilité

Monsieur DUIGOU informe qu'une société (Axsol) se rend en mairie vendredi 26 octobre prochain à 11 heures afin de procéder à une démonstration sur un équipement permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les locaux publics, les personnes qui le souhaitent sont conviées à ce rendez-vous.

Court de tennis couvert

Monsieur BARRIER informe qu'il a pris contact avec un fabricant de hangar agricole qui pourrait établir une proposition pour la réalisation d'un hangar bois permettant la réalisation d'un court de tennis couvert tel que celui existant en la commune de Montfort l'Amaury.

Réunion publique

Madame DIAS informe qu'elle a été sollicitée par un parent d'élève concernant une date de réunion permettant d'expliciter et d'échanger sur la tarification qui a été mise en œuvre en 2012. Monsieur le Maire répond qu'il convient de fixer une date.

Culture CAMY & Ecole Nationale de Musique

Madame PLACET Evelyne informe que lors de la dernière commission culture de la CAMY il a été proposé la mise en place d'une convention permettant aux collectivités membres de cette communauté d'agglomération d'accéder aux prêts de matériels émanant de la régie technique (RTA).

Elle informe également que l'Ecole Nationale de Musique (ENM) a actuellement un effectif de 1275 élèves inscrits (elle a été construite pour accueillir 1000 élèves) représentant ainsi 1050 heures d'enseignement musical par semaine.

Aucune question orale n'étant soulevée, La séance est levée à 22h45.

Pas de public présent à cette séance.